

VILLE DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mil sept

Le 26 septembre 2007 à vingt et une heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MESCHERS,
dûment convoqué s'est réuni en séance publique,
à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **M. DECOURT Dominique, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 septembre 2007

PRESENTS : M. DECOURT Dominique - M. BENTZ Eric - Mme VIGUIAUD Marie-Claude - M. GENTILHOMME Marc - M. CAILLE Roger - M. ESCOT Marc - Mme BOIRIE Danielle - M. DESPLAT Philippe - Mme LAVILLAUROY Chantal - Mme LEXERT Mireille - M. MOREAU Michel-Pascal - Mme MOREAU Caroline - Mme RIVIER Isabelle - M. ROUDIER Yves -

ABSENTS EXCUSÉS : M. GIRAUD Hervé qui a donné pouvoir à M. BENTZ Eric - Mme LALANNE Françoise qui a donné pouvoir à M. MOREAU Michel-Pascal - Mme METEREAU Béatrice qui a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GENTILHOMME Marc.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN TERMINAL METHANIER AU VERDON -

Considérant que les terminaux méthaniers existants en France, aujourd'hui **accessibles à tous les distributeurs de gaz, ne fonctionnent qu'à 60 % de leur capacité** (notamment le site de Montoir à Nantes - St Nazaire), que ce type d'équipement nécessite des services annexes, notamment des remorqueurs, des systèmes de sécurité et de sûreté des escales dont les coûts de fonctionnement et d'investissement doivent être couverts par un volume d'activité portuaire suffisant,

Le Conseil Municipal s'interroge sur les justifications économiques du projet de terminal méthanier présenté par la société 4GAS dont l'implantation est envisagée au VERDON. Il demande donc que tous éléments permettant d'apprécier cette pertinence économique soient apportés tant par la société elle-même que par le port autonome de Bordeaux,

Le Conseil Municipal considère par ailleurs :

- qu'une implantation nouvelle en France d'un terminal méthanier sur l'estuaire de la Gironde ne ferait que multiplier les risques industriels qu'est susceptible de faire courir ce type d'installation classée SEVESO 2 ;
- que l'impact visuel des cuves qui seront implantées sur le site n'est pas compatible avec les politiques de valorisation paysagère, de protection des espaces naturels et de l'encouragement à l'écotourisme (compatibilité avec la plaisance) développées par les collectivités locales au nord de l'estuaire ;
- qu'une activité de réception et de stockage du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) n'est pas compatible avec le développement touristique promu par l'ensemble des collectivités du pays Royannais. En effet, et à ce titre d'illustration, les méthaniers emprunteront le chenal de navigation qui se situe à 100 mètres des plages de la rive droite de la Gironde ;

- que le nombre d'emplois directs générés par le projet 4GAS (38 à 52 emplois annoncés) est à mettre en balance avec ceux qui, dans le domaine du tourisme, disparaîtraient sur le Pays Royannais suite au préjudice touristique ;
- que la faisabilité même du projet au regard des réglementations relatives à la protection de l'environnement (loi littoral, directives européennes "oiseaux et habitats", Natura 2000 notamment) ne semble pas confirmée ;
- que les préoccupations d'un aménagement cohérent et équilibré du territoire devraient prévaloir sur la volonté des différentes sociétés européennes qui, du fait de l'ouverture du marché de la distribution du gaz, souhaitent réaliser et exploiter des infrastructures lourdes de stockage et de distribution du GNL (Gaz Naturel Liquéfié) alors qu'elles ont la possibilité d'utiliser des sites existants.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré :

***Le Conseil Municipal de Meschers
exprime à l'unanimité son opposition au projet présenté par la société 4GAS de
construction d'un terminal méthanier au Verdon.***

A Meschers, le 28 septembre 2007

**Le Maire,
Dominique DECOURT.**

